

- 28ème, requérant un jour d'avis pour motions spéciales.
- 41ème, qui défend de lire un bill deux fois le même jour.
- 47ème, contre la réception des pétitions, bills privés, ou rapports après un jour fixé.
- 49ème, exigeant la publication de certains avis relatifs aux Bills Privés.
- 53ème, exigeant un rapport sur toute motion pour suspendre les règles relatives aux pétitions pour Bills Privés.
- 58ème, exigeant un jour d'avis avant qu'un comité puisse considérer un Bill référé.

RÉUNION DE LA CHAMBRE. Voir séances de la Chambre. -

S.

SALUTS, OU INCLINATIONS. En entrant ou en traversant la Chambre, 12.

SAMEDI. La Chambre ne siège pas généralement, 9.

SÉANCES DE LA CHAMBRE. Ont lieu à trois heures, 4. Les membres gardent leurs sièges jusqu'à ce que l'Orateur ait laissé le fauteuil, 11. Les membres de l'Assemblée ont des sièges en dehors de la Barre, 85.

SIX HEURES. L'Orateur laisse le fauteuil à, jusqu'à sept heures et demie, 8.

SUBSIDES. Voir Bills d'argent.

SUSPENSION DES RÈGLES. Voir règles de la Chambre.

T.

TROISIÈME LECTURE DES BILLS. A priorité sur les autres ordres du jour, 46.